



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/13

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** MC-DUR 2095 G - Komponente B

· **Code du produit** 1787

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Peinture
Durcisseur

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :** MC-BAUCHEMIE Müller MC-Chimie SARL
Am Kruppwald 2-8 8 Avenue Marchande
D-46238 Bottrop F-57520 Grosbliederstroff
Tel.: +49(0)2041 101-0 Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax.: +49(0)2041 101-400 Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 1)

Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)

Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- Mentions de danger

Attention

Hydrophiles, aliphatisches Polyisocyanat diisocyanate d'hexaméthylène

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:

Non applicable.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 3/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 160994-68-3	Hydrophiles, aliphatiches Polyisocyanat Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	50-70%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Reg.nr.: 01-2119457571-37-0000	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	<0,1%

· **Indications complémentaires**

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :** Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.
- **après inhalation :** Transporter la personne à l'air frais, la tenir au chaud, la laisser se reposer ; en cas de difficultés respiratoires, une aide médicale est nécessaire.
- **après contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux suffisamment longtemps (au moins 10 minutes) avec de l'eau aussi tiède que possible, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologue.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Aide médicale nécessaire.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Mesures thérapeutiques : Aucune information disponible.

FR

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à un renouvellement suffisant de l'air et/ou à une aspiration dans les locaux de travail. En cas d'application par pulvérisation, une aspiration d'air est nécessaire.
Pour les produits solides : Éviter la formation et le dépôt de poussière.
Les valeurs limites d'exposition dans l'air mentionnées dans la section 8 doivent être contrôlées.
Sur les lieux de travail où des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate peuvent se former en concentrations plus élevées, il

(suite page 5)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/13

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 4)

faut empêcher tout dépassement de la valeur limite d'hygiène du travail par une aspiration ciblée de l'air. Le mouvement d'air doit s'effectuer à l'écart des personnes.

Pour les produits contenant des solvants : Une protection contre les explosions est nécessaire.

Les mesures de protection individuelle décrites dans la section 8 doivent être respectées. Les mesures de protection requises lors de la manipulation d'isocyanates doivent être respectées. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Tenir à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail et appliquer une pommade de protection de la peau. Conserver séparément les vêtements de travail. Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Protéger de la chaleur.

Ne pas stocker à proximité de sources de chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient au sec et hermétiquement fermé. Vous trouverez dans notre fiche technique d'autres indications sur les conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance qualité.

**· Stockage :
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé. Bien aérer les locaux de stockage. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker en position verticale afin d'éviter toute fuite.

· Indications concernant le stockage commun :

Température de stockage >5°C et <30°C

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Peut être stocké avec des matières dangereuses d'autres classes jusqu'à 200 kg.

· Classe de stockage :

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

10

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min
------	--

· DNEL

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m ³ (ArL)
-------------	------	-----------------------------

· PNEC

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

PNEC	100 mg/l (Abw) 0,0199 mg/l (Mew) 0,199 mg/l (Eau douce)
PNEC	8884 mg/kg dwt (Bod) 4455 mg/kg dwt (Mee) 44551 mg/kg dwt (Sue)

· Indications complémentaires

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail. Tenir à disposition un dispositif de rinçage des yeux.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Interdiction de conserver des aliments dans le local de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

· Protection respiratoire :

Une protection respiratoire est nécessaire sur les postes de travail insuffisamment ventilés et en cas de traitement par pulvérisation. Il est recommandé d'utiliser un masque à air frais ou, pour les travaux de courte durée, des filtres combinés A2-P2 (EN529).
Le cas échéant, d'autres recommandations relatives à la protection respiratoire figurent en annexe.

La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique).

· Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de protection ; EN 374 :
Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur ≥0,5mm ; temps de rupture

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 6)

- **Matériau des gants**
Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur $\geq 0,4\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.
Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.
Recommandation : éliminer les gants contaminés.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur $\geq 0,5\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.
Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur $\geq 0,4\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.
Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de pénétration $\geq 480\text{min}$.
- **Protection des yeux/du visage**
Porter des lunettes de protection/un écran facial.
- **Protection du corps :**
Porter des vêtements de protection appropriés.
La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypermétabolisme cutané.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

- **Couleur :** incolore
- **Odeur :** caractéristique
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 175 °C
- **Point d'éclair :** 65 °C
- **pH à 20 °C** 7
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **dynamique à 20 °C:** 2000 mPas
- **Solubilité**
- **l'eau :** non ou peu miscible
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,1 g/cm³

· 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide

(suite page 8)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 7)

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réaction aux amines
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 9)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :** Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 160994-68-3 Hydrophiles, aliphatiches Polyisocyanat

Oral LD50 >2000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Ratte)

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral LD50 738 mg/kg (Ratte)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 10)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 10/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 160994-68-3 Hydrophiles, aliphatisches Polyisocyanat

LC50/96h	28,3 mg/l (Danio rerio)
EC50	>10000 mg/l (BEL)
EC50/48h	>100 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque : Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 11/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 10)

15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

FR

(suite page 12)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **RÈGLEMENT (CE) N°**

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3, 74

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 13)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 13/13

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.04.2025

Révision: 13.04.2025

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-DUR 2095 G - Komponente B

(suite de la page 12)

- **Service établissant la fiche technique :** Département sécurité
- **Date de la version précédente:** 17.10.2021
- **Numéro de la version précédente:** 35
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR